

## Les mémoires (post-)coloniales du génocide des Tutsi rwandais

Florent PITON

### RÉSUMÉ

Entre avril et juillet 1994, les trois quarts des Tutsi rwandais sont assassinés dans ce que la communauté internationale reconnaît aujourd'hui comme le dernier génocide du xx<sup>e</sup> siècle. Pour être intelligible, cet événement doit être réinscrit dans une histoire plus longue du Rwanda, histoire dont le moment colonial constitue un jalon essentiel. Le génocide des Tutsi est ainsi au cœur de controverses mémorielles mettant en jeu l'ancienne puissance coloniale belge, mais aussi l'Organisation des Nations unies et la France, accusée de complicité avec un gouvernement génocidaire qu'elle a soutenu jusqu'au bout, au prix de trois opérations militaires contestées (Noroît entre 1990 et 1993, Amaryllis en avril 1994 et Turquoise entre juin et août 1994). Aujourd'hui, l'écriture de l'histoire du Rwanda et du génocide ne peut faire l'économie de ces enjeux mémoriels, qui structurent la réception publique de l'évènement, au Rwanda, en France et ailleurs.



Mémorial de Bisesero, Rwanda, mai 2014. Photo de l'auteur.

Si les catégories de Hutu et de Tutsi ne sont pas à proprement parler une « invention coloniale », elles sont figées, systématisées et mises au centre de la vie sociale et politique par les explorateurs, les missionnaires et les administrateurs européens qui colonisent le Rwanda, entre la fin du xix<sup>e</sup> siècle et l'indépendance en 1962. Ces catégories racialisées sont ensuite réappropriées par une partie des élites rwandaises, qui les exploitent politiquement pour accéder et se maintenir au pouvoir, d'abord dans le cadre d'un processus révolutionnaire entre 1959 et 1961, puis durant les régimes successifs de Grégoire Kayibanda et Juvénal Habyarimana à partir de 1973. En octobre 1990, le déclenchement de la guerre civile entre les forces gouvernementales et le Front patriotique rwandais (FPR), qui

regroupe pour l'essentiel des réfugiés tutsi et leurs descendants ayant fui le pays les décennies précédentes, exacerbe le racisme, attisé par des médias extrémistes. La violence, qui s'exerce dans des pogroms réguliers, change d'échelle dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 après que l'avion du président Habyarimana a été abattu, évènement qui marque le début du génocide. En deux semaines, les massacres se systématisent partout dans le pays, ciblant toutes les catégories d'âge et de genre de la population identifiée comme tutsi.

### **Une myriade de rapports pour une controverse mémorielle particulièrement vive**

Remis au président de la République Emmanuel Macron le 26 mars 2021 et immédiatement rendu public, le rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi - également appelé « rapport Duclert » du nom du président de ladite commission - a été abondamment commenté dans les médias et, dans un second temps, dans un cadre plus académique. Ce rapport, révélateur d'une pratique qui dit « solder » les controverses mémorielles par la commande publique de rapports confiés ou non à des historien·ne·s, n'est pas le premier à évoquer les responsabilités françaises et internationales dans le génocide des Tutsi ou plus généralement les héritages d'une histoire (post-) coloniale ayant contribué à creuser le clivage Hutu-Tutsi et à ne pouvoir y faire face. Outre la France, où une mission d'information parlementaire avait déjà traité la « question rwandaise » en 1998, l'Organisation des Nations unies (en décembre 1999), l'Organisation de l'Unité africaine (en mai 2000) mais aussi la Belgique, où une commission d'enquête parlementaire publiait ses conclusions dès décembre 1997, ont également interrogé leur action et leurs responsabilités au Rwanda.

La Belgique est concernée au premier plan par l'histoire du génocide en raison de la participation d'effectifs de son armée à la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) entre novembre 1993 et avril 1994, et car elle a été la puissance administrante du Rwanda sous les trois régimes successifs de l'occupation militaire (1916-1919), du mandat (1919-1945) puis de la tutelle (1945-1962). Cette part coloniale de l'histoire belgo-rwandaise était peu présente dans le rapport de 1997. Néanmoins, la Chambre des représentants de Belgique a institué en juillet 2020 une nouvelle « commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), et ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver ». Si le Rwanda, comme le Burundi, n'occupe qu'une place marginale dans le premier « rapport des experts » (parmi lesquels des historien·ne·s) présenté le 26 octobre 2021 dans le cadre des premiers travaux de cette commission, il n'en reste pas moins que le Rwanda a alimenté depuis 1994 un grand nombre de commissions et de rapports, partout dans le monde, sans compter les rapports rwandais eux-mêmes.

### **La centralité des mémoires coloniales à propos du génocide des Tutsi**

À en croire les récits historiques promus aujourd'hui par les autorités rwandaises, la période coloniale occupe une place centrale dans les processus ayant permis le génocide des Tutsi. Lors des cérémonies officielles au stade Amahoro de Kigali marquant la vingtième commémoration du génocide, le 7 avril 2014, une fresque chorégraphiée résumait ainsi la séquence historique conduisant de la colonisation à l'extermination des Tutsi : un groupe d'acteurs blancs arborant un casque colonial faisaient irruption sur scène pour « diviser » la population rwandaise, avant de remplacer leur casque blanc par un béret bleu des Nations unies et de quitter la scène, laissant libre cours à la violence et aux massacres. Il s'agissait bien ainsi de souligner la double responsabilité de la communauté internationale, au moment de racialisier et de séparer les identités hutu et tutsi à l'époque coloniale d'abord, puis d'abandonner à leur sort les Tutsi en avril 1994, lorsque les effectifs de la Minuar furent drastiquement réduits sur décision du conseil de sécurité de l'ONU.

Les historien·ne·s rétorqueront que, en faisant l'impasse sur les premières décennies

succédant à l'indépendance entre les années 1960 et les années 1980, - période marquée par une série de pogroms et par une institutionnalisation du racisme et des pratiques discriminatoires -, ce récit est quelque peu simplificateur. La séquence coloniale n'en reste pas moins décisive. Ainsi que l'ont souligné de nombreux travaux, l'influence en Afrique et plus spécifiquement au Rwanda des théories raciales européennes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a contribué à redéfinir les appartenances hutu, tutsi et twa, devenues dans l'esprit de leurs promoteurs des assignations ethno-raciales fondées sur des critères mêlant stéréotypes physiques et biologiques, traits sociaux et culturels et récits historiques revisités. La réappropriation de ces catégories par une partie des élites politiques rwandaises au tournant de l'indépendance a favorisé la mise en place d'un régime dans lequel le racisme anti-Tutsi est apparu comme un élément structurant des politiques publiques, dès lors notamment qu'il s'agissait de ressouder la nation autour d'une identité hutu perçue comme authentiquement rwandaise. C'est sans doute ensuite procéder rapidement, et de manière par trop téléologique, que de tendre un fil direct entre savoirs coloniaux, racisme d'État et génocide, mais force est d'admettre que la compréhension de l'évènement total qu'a été l'extermination des Tutsi ne saurait faire l'économie d'une réflexion historique. Dans cette perspective, la colonisation apparaît bien comme une période-pivot.

### **Chronologies mémorielles et temps de l'histoire**

Au Rwanda comme en France et ailleurs, les flux et les reflux des controverses mémorielles s'articulent à des chronologies médiatiques et politiques qui ne sont pas strictement celles des historien·ne·s. La séquence qui s'est jouée autour de la remise du rapport Duclert en est une illustration. Le 27 mai 2021, le président français a prononcé, au mémorial de Gisozi à Kigali, un discours dont plusieurs observateurs ont souligné à la fois son extrême justesse mais aussi ses ambiguïtés. Ainsi, la reconnaissance explicite de la « responsabilité » française y est contrebalancée par un rappel des intentions « louables » ayant présidé à l'engagement français au Rwanda à partir de 1990 : « La France n'a pas compris que, voulant faire obstacle à un conflit régional ou une guerre civile, elle restait de fait aux côtés d'un régime génocidaire. En ignorant les alertes des plus lucides observateurs, la France endossait une responsabilité accablante dans un engrenage qui a abouti au pire, alors même qu'elle cherchait précisément à l'éviter. »

À ce titre, cette séquence n'est pas sans rappeler les rebonds successifs qui, à intervalles réguliers, remettent en jeu les mémoires controversées de la colonisation. La question rwandaise rejoint ainsi un enjeu majeur du monde contemporain, marqué par la centralité des mémoires coloniales et post-coloniales.

### **BIBLIOGRAPHIE**

CHRÉTIEN, Jean-Pierre, KABANDA, Marcel, *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris, Belin, 2016 [2013].

HUMAN RIGHTS WATCH et FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999.

JESSEE, Erin, *Negotiating Genocide in Rwanda. The Politics of History*, New York, Palgrave MacMillan, 2017.

KIMONYO, Jean-Paul, *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008.

PITON, Florent, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

---

### **Source URL:**

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/l'europe-et-le-monde/mémoires-coloniales-mémoires-post-coloniales/les-mémoires-post-coloniales-du-génocide-des-tutsi-rwandais>